



# **Convention de partenariat**

## **Année académique 2026-2027**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Organisme régional de formation, de l'enseignement et de l'organisation des savoirs**

ORFEOS

Siège social :

465, allée du Clos Démont  
76520 La Neuville Chant d'Oisel  
FRANCE

Représentée par Monsieur PLANCHON Emmanuel

Directeur Général,  
ci-dessous dénommée « ORFEOS »,

d'une part,

Et

(Nom de l'Entreprise, adresse)

---

---

---

Représentée par (nom, fonction, mail) \_\_\_\_\_

---

Dont la relation avec l'école est suivie par (nom, fonction, mail)

---

---

---

ci-dessous dénommée « l'Entreprise »,

d'autre part

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet d'établir les bases maîtresses d'une coopération entre les deux parties et de mettre en évidence les conditions dans lesquelles les partenaires seront amenés à coopérer dans le domaine de la formation, de l'accompagnement en entreprise, l'orientation professionnelle, la réflexion pédagogique, et toutes autres collaborations susceptibles d'assurer le développement d'intérêts divers des deux parties.

**Article 2 : Durée - Résiliation**

Le présent accord est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature et est reconductible automatiquement.

Il peut être dénoncé ou modifié par avenant, à la demande d'une ou l'autre des parties. Cependant, en cas de dénonciation ou de non-renouvellement, un préavis de 3 mois sera respecté. Toute action déterminée pour l'année scolaire en cours sera menée à son terme pour ne pas pénaliser les publics en formation.

**Article 3 : Engagements d'ORFEOS**

Les engagements d'ORFEOS :

- Diffusion de vos offres de stages/alternance/emplois auprès de nos étudiants.
  - Mise à disposition d'un stand lors des « Jobs Dating » internes au campus (rencontre entre étudiants et entreprises en vue de l'obtention de stages, contrats d'alternance et emplois).
  - Invitation à venir rencontrer nos étudiants lors de journées Ateliers (rencontre entre étudiants et entreprises pour des simulations d'entretiens d'embauche par exemple).
  - Possibilité d'animer une Conférence auprès de nos étudiants (Actualités sur les nouvelles technologies, évolutions des métiers, du secteur, présentation de votre structure, de vos DAS, etc.).
  - Mise en évidence du partenariat avec la présence du logo de l'entreprise sur le campus, notre site Internet et nos réseaux sociaux ou sur tout autre canal de communication.
  - Possibilité de communiquer directement auprès des étudiants du campus sous forme d'affiches, flyers, écrans de diffusion d'informations, etc.
  - Autres demandes particulières de l'Entreprise (le cas échéant) :
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
-

#### **Article 4 : Engagements de l'Entreprise**

L'Entreprise s'engage dans la démarche d'accompagnement ORFEOS Business Hub et mettre en place à minima trois actions par an (à cocher) :

##### Les Jobs Dating

- Accompagner des étudiants en parcours initial en leur proposant un stage à temps plein.  
(7 semaines).
- Accompagner des étudiants en parcours d'alternance en leur proposant un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation à temps plein.
- Animer des ateliers de CV, lettre de motivation, d'elevator pitch ou de coaching

##### Le Networking

- Animer une (des) conférence(s) pour sensibiliser les étudiants aux thématiques d'actualités (nouvelles technologiques, évolutions des métiers, du secteur, etc.).
- Mettre à disposition de façon gracieuse du personnel pour l'enseignement d'un module ORFEOS aux étudiants du campus.
- Accompagner des événements organisés par les étudiants (laboratoires, Business Game, projets BDE, afterworks, événements sportifs, etc.) sous forme de mise à disposition de personnels, locaux ou sous forme de participation financière.
- Mettre à disposition des locaux, du personnel ou participer à l'organisation d'événements régionaux (remise de diplômes, séminaires, etc.)

##### Le Club ORFEOS

- Participer aux tables rondes organisées par ORFEOS sur des sujets pédagogiques, le cadre légal des contrats d'alternance, les missions des maîtres d'apprentissage et tuteurs, les relations tripartites, les outils ERP
- Prendre part au comité de perfectionnement d'ORFEOS en qualité de représentant d'employeurs des filières proposées en alternance.
- Participer aux cafés pédagogiques organisées par ORFEOS (espace d'échange entre les enseignants et les experts métiers sur toutes les questions pédagogiques, AFEST).

##### La dynamique jury

- Participer en tant que membre du jury lors des épreuves d'évaluations blanches (mise en situation professionnelle, soutenances de mémoires de fin d'études des étudiants (1/2 journée ou journée complète).
- Participer en tant que membre du jury lors des épreuves d'évaluation du titre visé (mise en situation professionnelle, soutenances de mémoires de fin d'études des étudiants (1/2 journée ou journée complète). *Sous conditions d'inscription à la DREETS Normandie.*

## Article 5 : Publicité

Les deux parties s'autorisent à communiquer sur ce partenariat. Chaque partie autorise l'autre partie à afficher son propre logotype sur le site Internet de l'autre partie et à y insérer un lien hypertexte pointant vers son propre site Internet. ORFEOS peut assurer la promotion de l'Entreprise et se prévaloir du présent partenariat avec l'Entreprise auprès des étudiants ou d'autres institutions. ORFEOS s'engage à utiliser le logo de l'Entreprise ainsi que les marques fournies par l'Entreprise à des fins promotionnelles pour son partenariat. Chaque partie se réserve le droit de modifier ses marques unilatéralement.

## Article 6 : Propriété intellectuelle

### 6.1. - Absence de transfert de droits

Chacune des parties reconnaît que le Contrat n'emporte cession ou transfert, quelle qu'en soit la forme juridique, au profit de l'une ou l'autre des parties, d'aucun des droits de propriété intellectuelle afférents, notamment, aux produits, logiciels, savoir-faire, signes distinctifs ou documentation des parties.

### 6.2. - Confidentialité

Les deux parties s'interdisent, pendant la durée du présent accord et après son expiration, et ce sans limitation de durée, de divulguer tout renseignement commercial, technique ou financier de l'autre partie, susceptible de favoriser les intérêts d'une entreprise concurrente ou de nuire directement à son image et à son intérêt propre.

## Article 7 : Conditions financières

L'exécution du présent accord ne donnera lieu à aucune rémunération

## Article 8 : Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un retard d'exécution, d'une exécution partielle ou d'un défaut d'exécution.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires originaux.

### Pour ORFEOS

PLANCHON Emmanuel  
Directeur Général

### Pour l'Entreprise